



HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi, de 8 h 30 à 12 h
Le bureau est fermé le vendredi après-midi

La prochaine séance ordinaire du Conseil municipal se tiendra le

Lundi 5 décembre 2022 à 19 h 30

à la salle du Conseil municipal située au 1, boulevard du Frère-André

Vous pourrez consulter une version préliminaire de l'ordre du jour **le jeudi 1er décembre** en vous rendant sur le site Internet de la Municipalité ou sur la page Facebook.

L'ordre du jour complet sera disponible le jour de la séance.

RAPPEL - COMPTES DE TAXES 2022

Nous vous rappelons que le 4^e versement des taxes municipales était dû le **21 novembre 2022**. Veuillez prendre note que le compte de taxes municipales est payable par Internet auprès des institutions financières participantes, par la poste ou au bureau municipal en argent comptant ou par chèque.

N'oubliez pas de vérifier le numéro de matricule inscrit sur votre compte de taxes 2022 (les 10 chiffres qui sont suivis d'une série de 0).

AVIS PUBLIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINTE-GRÉGOIRE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, que le Conseil municipal tiendra une séance extraordinaire

le lundi 5 décembre 2022 à 19 h 00

en présentiel entre les membres du Conseil municipal

durant laquelle le Conseil procédera à l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2023 et au programme triennal des immobilisations.

Nous vous invitons à transmettre vos demandes ou vos commentaires par écrit à la directrice générale et greffière-trésorière, madame Manon Donais, à l'adresse courriel suivante : direction@mmsg.ca avant midi le 5 décembre 2022.

Donné à Mont-Saint-Grégoire ce 2^e jour du mois de novembre 2022.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC
RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2023 DE LA MUNICIPALITÉ DE
MONT-SAINT-GRÉGOIRE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire sera, en **2023**, en vigueur pour son **troisième** exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC du Haut-Richelieu

380, 4^e Avenue

Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2X 1W9

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement de la MRC du Haut-Richelieu et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Mont-Saint-Grégoire ce 12^e jour du mois d'octobre 2022.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

Avis d'adoption

Règlement numéro 2022-186-06 (Lotissement)

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire :

Que lors de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2022, le Conseil municipal a adopté le règlement d'urbanisme suivant :

- 2022-186-06 modifiant le règlement de lotissement numéro 2009-186 afin de modifier les normes de lotissement des terrains dans certaines zones de la Municipalité.

Le règlement d'urbanisme ci-haut décrit entrera en vigueur à la date d'émission de son certificat de conformité de la MRC du Haut-Richelieu.

Ledit règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Le règlement est également disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.mmsg.ca dans la section « Citoyens », « Urbanisme », « Règlements d'urbanisme ».

Donnée à Mont-Saint-Grégoire, ce 15^e jour du mois de novembre deux mille vingt-deux.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

COMMUNIQUÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

La bibliothèque est située au sous-sol du Centre communautaire au 45, rang de la Montagne. Les heures d'ouverture sont le lundi et mercredi de 18 h 30 à 20 h 30 et le samedi de 10 h à 12 h.

Abonnez-vous, c'est gratuit!



Veillez prendre note que la bibliothèque sera fermée du 24 décembre au 8 janvier inclusivement pour la période des Fêtes.

Heure d'ouverture—mardis matin

La bibliothèque ouvrira ses portes les mardis matin de 9 h 30 à 11 h 30 pour une période d'essai du 4 octobre au 20 décembre.

Vente de livres usagés et collecte de jeux de société

Une vente de livres usagés aura lieu le samedi 26 novembre de 10 h à 12 h à la bibliothèque. Tous les fonds amassés serviront à l'achat de livres neufs. Afin d'élargir les services offerts à la bibliothèque, nous aimerions donner un second souffle aux jeux de société qui ont été populaires dans votre famille. La boîte doit être en bon état et toutes les pièces présentes.

Concours chasse aux lutins - 19 novembre au 17 décembre

Pars à la chasse aux lutins à la Bibliothèque de Mont-Saint-Grégoire ! Des petits lutins coquins en cavale sont cachés parmi nos bouquins. Découvre leur nom et résous la mystérieuse énigme. Fais vite avant que les lutins retournent au pôle Nord ! Remplis un coupon de participation à la biblio et cours la chance de gagner un chèque-cadeau d'une valeur de 50 \$ de la Librairie Moderne. Concours ouvert aux abonnés de notre bibliothèque. Un coupon de participation par personne.

Heure du conte et bricolage

L'activité gratuite de l'heure du conte et bricolage aura lieu le samedi 10 décembre de 10 h 30 à 11 h 30 dans la petite salle située à côté de la bibliothèque. Bienvenue à tous !



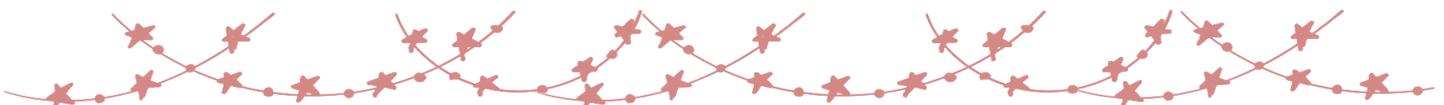
FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé à partir du **jeudi 22 décembre 2022 à 12 h** jusqu'au **jeudi 5 janvier 2023 à 8 h 30**.



PROCHAINE PARUTION DU BULLETIN MUNICIPAL

Vous pouvez transmettre vos annonces pour le prochain bulletin par courriel au taxes@mmsg.ca, **avant 16 h 45 le mardi 13 décembre 2022** pour la parution du **21 décembre 2022**.



COMMUNIQUÉ DU CLUB DE L'ÂGE D'OR

Dîner des Fêtes

Le dîner des Fêtes du Club de l'Âge d'or se tiendra le dimanche **4 décembre 2022** à compter de 12 h, à l'Érablière Au Sous-Bois. Il y a des frais de 25 \$ pour les membres et de 30 \$ pour les non-membres. Pour plus d'information, veuillez communiquer avec madame Monic Martel au 450 347-3951.

COMMUNIQUÉ DU CERCLE DES FERMIÈRES

Les membres fermières et les femmes non-membres de Mont-St-Grégoire sont invitées au souper de Noël des fermières, le **mercredi 14 décembre à 18 h** dans la grande salle. Apporter votre bonne humeur et esprit des fêtes, bienvenue aux membres.

Le local sera ouvert de 13 h à 16 h, le lundi pour le tissage, le mardi pour le tricot, le mercredi pour la couture et le samedi de 9 h à 11 h pour tous.



GUIGNOLÉE DE L'ÉCOLE FRÈRE-ANDRÉ AU PROFIT DU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE

Le jeudi 1^{er} décembre 2022 de 8 h à 14 h les élèves de l'École Frère-André vous attendront au coin de la rue Bessette et du rang de la Montagne pour la Guignolée. Les automobilistes qui emprunteront cette intersection seront sollicités afin d'amasser des dons en argent et des denrées non périssables qui seront remis au Centre d'action bénévole d'Iberville et de la région.



La guignolée.



Vers la fin du mois de novembre, des bénévoles sillonneront les rues de Mont-Saint-Grégoire afin d'installer un accroche-porte à chacune des résidences. Par ce message, la générosité de la communauté est sollicitée à venir porter directement des denrées le dimanche 4 décembre, au 290 avenue des Conseillers, St-Jean-sur-Richelieu entre 8 h et 15 h. Il est aussi possible de faire un don en ligne au : cabiberville.org ou directement sur place. Pour plus de détails : 450-347-1172

DÉNEIGEMENT

Nous vous rappelons que tout aménagement en bordure des rues, des chemins ou des trottoirs doit être situé entièrement sur les terrains privés et ne doit pas empiéter sur l'emprise des rues, chemins ou trottoirs de la Municipalité.

Prenez avis que la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire et les entrepreneurs ayant les contrats de déneigement des rues, chemins et trottoirs ne sont pas responsables des dommages qui pourraient être causés aux poteaux ou aux aménagements paysagers que les citoyens auront placés à l'extérieur de leur terrain.

Prenez également avis qu'**il est interdit de déposer de la neige ou toute autre matière (terre, boue, gazon) dans les rues et fossés appartenant à la Municipalité.** Veuillez aviser votre entrepreneur en déneigement de cette politique.

COMMUNIQUÉ DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE



La prochaine séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie se tiendra le mardi 15 novembre 2022 à 19 h 30 à la salle du Conseil municipal de Mont-Saint-Grégoire située au 1, boulevard du Frère-André.

Pour communiquer avec la Régie intermunicipale d'incendie, veuillez téléphoner à madame Irène King, directrice générale et greffière-trésorière au 450 347-5376, poste 28.

PNEUS À VENDRE

La Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville désire vendre deux lots de 4 pneus, à savoir :

LOT NUMÉRO 1

4 pneus Pirelli Ice-Zero
225/65 R17
50 % d'usure

LOT NUMÉRO 2

4 pneus Bridgestone Blizzak
225/65 R17
50 % d'usure

CONDITIONS DE VENTE :

Les pneus seront vendus par lot (ensemble de 4).

Les pneus seront vendus tels quels, sans aucune garantie.

Chaque lot de 4 pneus sera vendu au plus offrant.

LE PRIX MINIMAL EST FIXÉ À 200 \$ POUR CHAQUE LOT DE 4 PNEUS.

Toute personne intéressée à acquérir ces pneus (lot 1 et/ou lot 2) doit compléter le formulaire ci-dessous et le transmettre sous enveloppe cachetée portant l'inscription « OFFRE D'ACHAT POUR PNEUS – RÉGIE » au plus tard le vendredi 2 décembre 2022 à 10h00 à l'adresse suivante :

**Régie intermunicipale d'incendie
de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville
1, boulevard du Frère-André
Mont-Saint-Grégoire (Québec)
J0J 1K0**

Les enveloppes seront ouvertes publiquement à cette adresse le 2 décembre 2022 à partir de 10 h.

Pour toute question concernant la procédure de vente, veuillez communiquer avec

Madame Irène King, directrice générale et greffière-trésorière

téléphone : 450 347-5376, poste 28

courriel : regie.incendie.msg-sbi@hotmail.com

Pour toute question concernant les pneus mis en vente, veuillez communiquer avec

Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie

téléphone : 450 776-0755

courriel : ernestbernhard@hotmail.com

Suite à la page suivante



**COMMUNIQUE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE
MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE (suite)**

PNEU À VENDRE

FORMULAIRE

OFFRE D'ACHAT POUR PNEUS

J'ai pris connaissance de la description et des conditions de vente concernant les pneus de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville et, dans le but d'acquérir ces pneus, je fais l'offre d'achat suivante (minimum 200 \$ par lot) :

LOT 1 : 4 PNEUS PIRELLI ICE-ZERO

Prix offert: _____ (en chiffres)

_____ (en lettres)

LOT 2 : 4 PNEUS BRIDGESTONE BLIZZAK

Prix offert: _____ (en chiffres)

_____ (en lettres)

NOM: _____

ADRESSE : _____

TÉLÉPHONE : _____

COURRIEL : _____

DATE : _____

SIGNATURE : _____

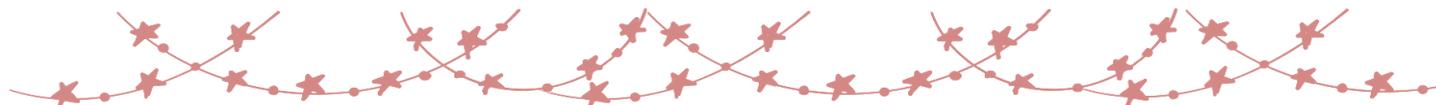
DOSSIER D'URBANISME À L'ÉTUDE À LA SCÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2022

⇒ 710, rang de la Montagne: demande d'appui à une demande à la CPTAQ.



CONCOURS CHASSE AUX LUTINS

Le Comité des loisirs de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire organise une chasse aux lutins du 2 au 18 décembre. L'activité est gratuite et ouverte à tous les citoyens de Mont-Saint-Grégoire. Surveillez vos boîtes aux lettres pour le feuillet explicatif. Bonne chance à tous !



**Marché de Noël 2022
Mont-Saint-Grégoire**

26 et 27 novembre de 10 h à 16 h

Au Centre Communautaire situé au 45, rang de la Montagne

Venez rencontrer les artisans de notre région

Plusieurs tirages

En collaboration avec le Cercle de Fermières

Info : Jacqueline Goyette au 450 346-6382 et Guylaine Gravel au 514 898-7822

PAROISSE SAINT-GRÉGOIRE-LE-GRAND

CONVERSION À UN SYSTÈME D'ÉNERGIE RENOUVELABLE DE L'ÉGLISE ET DU PRESBYTÈRE – SUIVI

Dans le but de réduire les coûts de chauffage de manière significative, il a été décidé de procéder à la conversion à un système d'énergie renouvelable de l'église et du presbytère. Le projet étant subventionné à 75 % par le gouvernement dans le cadre du programme ÉcoPerformance, l'investissement nécessaire de la part de la Fabrique est de 20 000 \$. En remplaçant le mazout par l'électricité, l'économie des coûts de chauffage est estimée à 50 % et la réduction des gaz à effet de serre est estimée à 55 tonnes par année.

Vous avez reçu récemment un communiqué de la Paroisse vous expliquant le projet plus en détails et sollicitant votre participation financière. En date du 11 novembre 2022, les dons reçus totalisent 12 243 \$. Grâce à votre générosité, nous sommes confiants d'atteindre l'objectif de 20 000 \$ d'ici la fin de l'année 2022 !

Si vous avez des questions sur ce projet ou sur la façon de faire un don, n'hésitez pas à téléphoner au presbytère au 450 346-3104.

REMERCIEMENT À LA MUNICIPALITÉ

La Paroisse désire remercier sincèrement la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire pour le don de 1 601 \$ représentant les fonds amassés (vente de billets et dons spontanés) lors du « Concert sous les chandelles » présenté à l'église le 1^{er} octobre 2022. Cet argent sera utilisé pour la modification du système de chauffage de l'église et du presbytère. Merci beaucoup pour ce soutien financier !

HORAIRE DES CÉLÉBRATIONS POUR LE TEMPS DES FÊTES

Horaire des messes de Noël

Le samedi 24 décembre 2022 à 18 h 30 (messe avec chorale)

Le dimanche 25 décembre 2022 à 11 h

Horaire des messes du Jour de l'An

Le samedi 31 décembre 2022 à 19 h

Le dimanche 1^{er} janvier 2023 à 11 h

Bienvenue à tous !

SÉCURITÉ CIVILE

La Municipalité vous offre, pour 25 \$, un cadeau de Noël parfait pour votre entourage. L'ensemble pour voiture de la compagnie Eco securica, situé à Mont-Saint-Grégoire, contient un mini extincteur ainsi que 3 lumières d'urgence. L'ensemble est disponible au bureau municipal et il est vendu au profit de la Fabrique Saint-Grégoire-Le-Grand.

Nous acceptons les chèques au nom de la Fabrique Saint-Grégoire-Le-Grand ou l'argent comptant lors de l'achat





CLUB OPTIMISTE MONT ST-GRÉGOIRE INC.

CASE POSTALE 202, MONT-SAINT-GRÉGOIRE (QUÉBEC) J0J 1K0



NOËL DES ENFANTS 2022

Comme par les années passées, il nous fait plaisir d'organiser l'activité du Noël des enfants **pour les enfants résidant à Mont-Saint-Grégoire** (10 ans et moins).

L'activité se tiendra le dimanche 11 décembre 2022, de 13 h à 16 h au :

Centre communautaire de Mont-St-Grégoire,
45, rang de la Montagne

****stationnement permis dans les rues avoisinantes seulement****

Il y aura la présence du Père Noël, de la Mère Noël, des lutins, de l'animation et bien d'autres surprises. Comme pour l'année dernière, les activités se dérouleront majoritairement à l'**extérieur**, beau temps mauvais temps (les activités seront adaptées selon la température). Il est important de prévoir un **habillement en fonction de la température**. Nous vous conseillons également d'apporter un **sac réutilisable**.

Puisque les gens ont apprécié cette façon de faire, la rencontre avec le Père Noël se déroulera sur **rendez-vous à l'intérieur**. Afin de faciliter la prise de celui-ci, dans le courriel de présence, nous vous demandons d'indiquer la plage horaire qui est préférable pour vous. Notez que les rendez-vous sont traités dans l'ordre de confirmation de présence et que, si la plage horaire est complète, nous vous attribuerons un rendez-vous parmi les places restantes.

Afin d'aider le Père Noël dans sa distribution de cadeaux, vous devez confirmer votre présence **avant le 30 novembre** en écrivant un courriel (de préférence) à l'adresse suivante (un message de confirmation vous sera retourné) :

cluboptimistmsg@outlook.com

Veillez inscrire les informations suivantes dans le courriel :

prénom et nom de famille (de chaque enfant), sexe, âge,

adresse de résidence et plage horaire désirée

(13h à 14h, 14h à 15h ou 15h à 16h)

Pour de l'information : Marie-Hélène Massé 450-350-0942



Sortez vos espadrilles et vos déguisements de Noël.

Le club Optimiste de Mont-St-Grégoire vous invite à venir participer à leur première édition de leur course des Pères Noël.

Cette activité vous propose 3 épreuves de marche ou de course chronométrées :

- 1 km pour les tout-petits

*Chaque enfant de 6 ans et moins devra être accompagné d'un adulte
(ne nécessite pas d'inscription pour l'adulte)

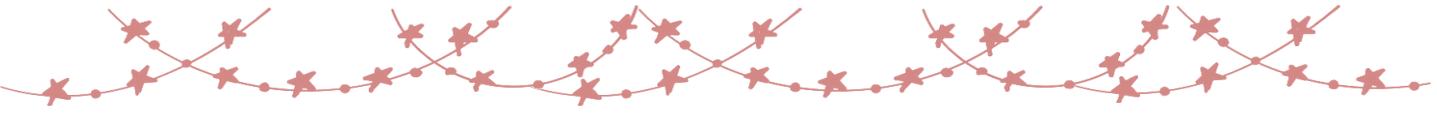
- 3 km

- 5 km



POUR INSCRIPTION





STATIONNEMENT LA NUIT



Veillez prendre avis que selon le règlement numéro 2017-252 (RM-330) concernant la circulation et le stationnement, il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 23 h et 7 h du 15 novembre au 1^{er} avril inclusivement et ce, sur tout le territoire de la Municipalité (article 6). De plus, quiconque contrevient au présent règlement est passible, en plus des frais de dépannage, d'une amende (article 25).

Merci de votre collaboration.



Au plaisir de vous accueillir!

Jusqu'au 23 décembre

Nos locaux sont ouverts selon l'horaire habituel.

Découvrez les activités spéciales de Noël au :

<https://centrefemmeshautrichelieu.ca/programmation-1>

26 décembre au 2 janvier

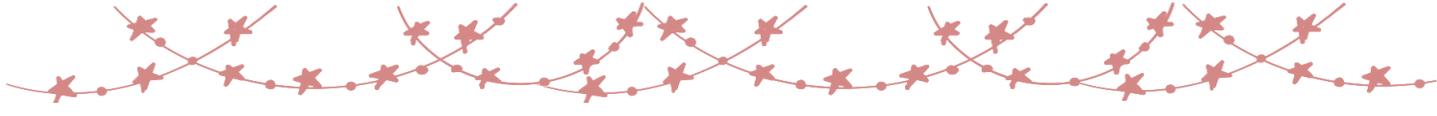
Le Centre est fermé.

Jeudi 5 janvier

Journée d'inscription sur rendez-vous

Pour vous inscrire aux activités de la programmation hivernale, réservez votre plage horaire en téléphonant au 450 346-0662 dès le mardi 3 janvier, 9 h.

L'équipe du Centre de femmes vous souhaite de passer un beau temps des Fêtes!



PROGRAMME – ACHAT DE COUCHES RÉUTILISABLES (LAVABLES)

SUBVENTIONS AUX FAMILLES

(Nouvelles modalités en vigueur depuis le 4 décembre 2018)



Subvention accordée :

Un remboursement de 200 \$ est applicable sur le montant déboursé pour l'achat d'un ensemble de couches réutilisables (lavables) comprenant un minimum de 25 couches;

La définition de couches réutilisables (lavables) comprend notamment les couches lavables en fibre de bambou, en coton, en ratine de velours, en chanvre, en fibre naturelle, en microfibre, en polyuréthane laminé, ainsi qu'en micro polaire et suédine.

Une seule subvention sera accordée par enfant.

Conditions d'admission :

- ↪ Détenir les preuves originales d'achat d'un ensemble de couches réutilisables (lavables) comprenant un minimum de 25 couches (peu importe l'endroit de l'achat). Le programme ne vise pas l'achat de couches à l'unité.
 - ↪ Être citoyen de Mont-Saint-Grégoire et parent d'un enfant âgé de moins de 2 ans au moment de l'adhésion au programme;
- OU
- ↪ Être propriétaire d'une garderie sur le territoire de la Municipalité s'occupant d'enfants de moins de 2 ans au moment de l'adhésion au programme, une subvention peut être accordée pour chaque enfant de moins de 2 ans fréquentant la garderie;

Comment participer :

- ↪ Acheter un ensemble de couches réutilisables (lavables) (minimum de 25 couches) et conserver la facture originale;
- ↪ Se présenter en personne au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André;
- ↪ Avoir en main la preuve d'achat ainsi qu'une preuve de résidence et de naissance de votre enfant; (pour les parents)
- ↪ Avoir en main la preuve d'achat ainsi qu'une preuve que votre garderie est enregistrée auprès du ministère de la Famille et une preuve que l'enfant de moins de 2 ans fréquente votre garderie; (pour les garderies)
- ↪ Signer un contrat d'honneur de la Municipalité précisant que vous vous engagez à utiliser des couches réutilisables (lavables) pour votre enfant.

Par la suite, un remboursement de 200 \$ vous sera retourné par la poste. Pour plus de renseignements, veuillez visiter notre site Internet au www.mmsg.ca ou communiquez avec la Municipalité au 450 347-5376.

COMMUNIQUÉ DE COMPO-HAUT-RICHELIEU

Un bac brun utile en automne!

Avec l'arrivée de l'automne, Compo-Haut-Richelieu rappelle aux citoyens qu'il est facile de se départir écologiquement des feuilles mortes et résidus de jardin grâce à la collecte de matières organiques.

Au cours de l'automne, déposez chaque semaine vos plants de légumes, vos feuilles et autres résidus végétaux. De cette façon, votre bac ne sera pas trop lourd ou trop plein pour la collecte.

La collecte par bac brun se fait toutes les semaines jusqu'en décembre. Ensuite, elle est effectuée aux deux semaines. Pour votre calendrier de collectes, consultez votre Guide papier ou votre calendrier en ligne à compo.qc.ca/collectes.

De décembre à avril, le bac brun sera collecté aux 2 semaines. Surveillez votre calendrier pour les dates de collectes.

Le Guide, de retour en décembre!

Au cours du mois de décembre, l'édition 2023 du Guide de gestion des matières résiduelles sera distribuée dans les boîtes aux lettres. Il contiendra votre calendrier de collectes pour la prochaine année.

Le calendrier sera aussi disponible en ligne en décembre à compo.qc.ca/collectes.

Trucs anti-gaspi : les poireaux

- ✓ Conserver au frigo dans un sac pas fermé complètement dans le tiroir à humidité élevée.
- ✓ Trancher et congeler les morceaux sur une plaque en une seule couche. Transvider ensuite dans un sac réutilisable de congélation.
- ✓ Saviez-vous que les feuilles vertes foncées sont comestibles? Hé oui! Pour la rendre plus tendre, il suffit de la cuire plus longtemps!

Quoi faire avec les portions non comestibles? Les déposer dans votre bac brun!

Source : Love Food Hate Waste Canada / J'aime manger, pas gaspiller Canada

Bac brun BRUN'O Lebac : www.brunolebac.ca

Collectes à venir :

NOVEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
		1  D	2	3	C 4	5
6	7	R 8	9	10	C 11	12 
13	14	D 15	16	17	C 18	19
20	21	R 22	23	24	C 25	26
27	28	D 29	30			

DÉCEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
				1	C 2	3
4	5	R 6	7	8	9	10
11	12	 D 13	14	15	C 16	17
18	19	R 20	21	22	23	24
25	26	D 27	28	29	C 30	31

C BRUN'O : Collecte aux 2 semaines jusqu'en mars.

R Récupération

C Compostage

D Déchets

 Gros rebuts non valorisables

Aussi : Aucun surplus collecté en dehors du bac roulant, tant pour les ordures, que pour les matières recyclables et les matières organiques.